



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **DUPLOSAN SUPER**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Pesticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
Autriche
Téléphone: +43/732/6918-4010
Téléfax: +43/732/6918-64010
Adresse e-mail: Johann.Mayr@at.nufarm.com

Distributeur: Nufarm
Welplaatweg 12
3197 KS Botlek Rotterdam
Téléphone: 010-4389832
Téléfax: 010-4722826
Adresse e-mail: albert.vandenende@nl.nufarm.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

+43/732/6914-2466 (Site de production Linz / Autriche)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

EEC/99/45 : Xn R22 - Nocif en cas d'ingestion.
Xi R41 - Risque de lésions oculaires graves.
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

conformément au Règlement (CE) n° 45/1999

Pictogramme:



Xn

- R22 - Nocif en cas d'ingestion.
R41 - Risque de lésions oculaires graves.
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S24 - Éviter le contact avec la peau.
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37/39 - Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S61 - Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse de sels de diméthylamine
Dichlorprop-P 310 g/l MCPA 160 g/l MCPP-P 130 g/l

3.2. Mélanges

Composants:

dichlorprop-P DMA

No.-CAS:

104786-87-0

No.-EINECS / No. ELINCS:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DUPLOSAN SUPER

Version 7 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

No REACH:
Concentration: 31,6 % (w/w)

Classification:
EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
EEC/67/548 : Xn R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

MCPA DMA

No.-CAS: 2039-46-5
No.-EINECS / No. ELINCS: 218-014-2
No REACH:
Concentration: 16,7 % (w/w)

Classification:
EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
AquaticAcute1 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
AquaticChronic1 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EEC/67/548 : Xn R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
N R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mecoprop-P DMA

No.-CAS: 66423-09-4
No.-EINECS / No. ELINCS:
No REACH:
Concentration: 13,4 % (w/w)

Classification:
EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EEC/67/548 : Xn R22 - Nocif en cas d'ingestion.
Xi R41 - Risque de lésions oculaires graves.
N R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2,4-Dichlorophenol

No.-CAS: 120-83-2
No.-EINECS / No. ELINCS: 204-429-6
No REACH: 01-2119513326-47
Concentration: 0% - 0,1% (w/w)

Classification:
EG_1272/08 : AcuteTox.3 H311 - Toxique par contact cutané.
AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
SkinCorr.1B H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EEC/67/548 : T R24 - Toxique par contact avec la peau.
Xn R22 - Nocif en cas d'ingestion.
C R34 - Provoque des brûlures.
N R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4-chloro-2-methylphenol

No.-CAS: 1570-64-5
No.-EINECS / No. ELINCS: 216-381-3
No REACH:
Concentration: 0% - 0,1% (w/w)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DUPLOSAN SUPER

Version 7 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

Classification:

EG_1272/08 :

AcuteTox.3

SkinCorr.1A

AquaticAcute1

EEC/67/548 :

T

C

N

H331 - Toxique par inhalation.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

R23 - Toxique par inhalation.

R35 - Provoque de graves brûlures.

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : sueurs, mal de tête, faiblesse, Diarrhée, anorexie, Nausée, Salivation, douleurs abdominales, Vue brouillée, convulsion musculaire, Convulsions, perte des réflexes, collapse cardiaque et circulatoire, Coma

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique. Comme l'élimination se fait au niveau des reins une dialyse est recommandée. Contrôle de la balance eau-électrolytes. En cas d'ingestion, lavage d'estomac.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)



Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (HCl, Cl₂, NO_x, CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DUPLOSAN SUPER

Version 7 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle donnée non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains : Gants

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : vêtement de protection

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail.



9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	: liquide
Forme	: Concentré soluble
Couleur	: brun
Odeur	: type amine
Début de cristallisation	: -20 °C
Point/intervalle d'ébullition	: donnée non disponible
Point d'éclair	: donnée non disponible
Température d'inflammation	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité	: env. 1,17 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: complètement soluble
pH	: 8,8 à (20 °C) (non dilué)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log POW = -0,25 à 25 °C (pH 7), (dichlorprop-P) log POW = -0,71 à 25 °C (pH 7), (MCPA)



log POW = 0,02
à 20 °C

(pH 7), (MCP-P)

Constante de dissociation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : env.33 mPa.s
à 20 °C

9.2. Autres informations

aucun(e)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DUPLOSAN SUPER

Version 7 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 rat Dose: 300 - 500 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 rat Dose: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 rat Durée d'exposition: 4 h Dose: > 5,2 mg/l
Irritation de la peau	: lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux	: lapin Résultat: Irritation sévère des yeux Remarques: Risque de lésions oculaires graves.
Sensibilisation	: Résultat: A un effet sensibilisant. Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant. Substance d'essai: dichlorprop-P Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant. Substance d'essai: (MCPA DMA)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson	: CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Dose: > 1.000 mg/l Période d'essai: 96 h
Toxicité pour les daphnies	: CL50 Daphnia magna (Puce d'eau) Dose: 825 mg/l Période d'essai: 48 h
Toxicité pour les algues	: CE50 Chlorella fusca Dose: 1.170 mg/l Durée d'exposition: 96 h



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DUPLOSAN SUPER

Version 7 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

CE50 Lemna gibba (Lentille d'eau)

Dose: 7,5 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE



14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

non applicable

14.3. Classe(s) relative(s) au transport

ADR/RID :

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport par route et par voie ferrée.

IMDG :

N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

IATA-DGR :

N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

DUPLOSAN SUPER

Version 7 (Belgique)

Date d'émission: 2012/10/22

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucun(e)

16. AUTRES DONNÉES

Date d'impression : 2012/10/22

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||
)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Personne de contact

Société	: Nufarm GmbH & Co KG J. Mayr St.-Peter-Str. 25 A-4021 Linz Autriche	Nufarm A. van den Ende Welplaatweg 12 3197 KS Botlek Rotterdam Belgique
Téléphone	: +43/732/6918-4010	010-4389832
Téléfax	: +43/732/6918-64010	010-4722826
Adresse e-mail	: Johann.Mayr@at.nufarm.com	albert.vandenende@nl.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.